



COMMUNE DE BOHARS

ANNEE SCOLAIRE 2017 - 2018

DOSSIER ENFANT

Inscriptions

Restaurant scolaire
Garderie périscolaire

Nom et Prénom de l'enfant :

Pour valider votre dossier, chaque fiche doit être entièrement complétée.

Toute modification intervenant en cours d'année (*situation familiale, adresse, n° de téléphone...*) **doit être signalée via le « portail familles » ou directement en mairie pour la mise à jour du dossier.**



Bohars, le 22 juin 2017

A l'attention des parents de l'école Notre Dame
de Lourdes

Objet : Inscriptions Restaurant scolaire - Garderie périscolaire

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les dossiers d'inscription et les règlements du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire.

Pour rappel, toutes les réservations doivent impérativement être réalisées par le biais du portail famille*.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que **les réservations sont obligatoires pour la garderie du soir**. Celles-ci doivent impérativement être réalisées au plus tard le jour J avant 9 heures. Il en est de même pour les modifications de réservation.

En revanche, il n'y a aucune obligation de réservation pour la garderie du matin.

Récapitulatif concernant les modalités de réservation :

Restaurant scolaire	Réservations et modifications à effectuer la veille avant 9 H (⚠ le vendredi pour le lundi)
Garderie du soir	Réservations et modifications à effectuer le jour J avant 9 H
Garderie du matin	Aucune obligation de réservation

Je vous invite à remplir le dossier d'inscription et à le remettre en mairie dans les meilleurs délais et, dans tous les cas, **avant le 7 juillet 2017**.

Les services municipaux restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vous souhaitant un très bel été 2017,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
Jean-Jacques LOUARN
Adjoint aux affaires scolaires



Le présent dossier est constitué des pièces suivantes :

Documents à retourner en mairie pour le 7 juillet 2017, complétés et signés :

- Une fiche d'inscription « Restaurant scolaire - Garderie périscolaire »
 - Une fiche sanitaire de liaison
- Le cas échéant :
- La demande d'application du quotient familial
 - La demande de prélèvement automatique

Documents à conserver :

- Un règlement intérieur du service de restauration scolaire municipal
- Un règlement intérieur du service de garderie périscolaire municipal
- Charte de bonne conduite

* Les familles n'ayant pas accès à internet pourront continuer à utiliser le formulaire papier. Celui-ci sera à leur disposition en mairie.